

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept

Le 30 janvier à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 25 janvier 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD - Sarah HIDDENLEY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL :

- Election des délégués aux comités consultatifs :

Les membres du Conseil Municipal sollicités pour siéger aux comités consultatifs de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont répondu selon leurs possibilités.

❖ Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les participations suivantes :

Domaines d'intervention	Membres du conseil municipal inscrits
Economie, emploi, formation, agriculture et chambres consulaires, tourisme	Dominique DAUFFY, Cédric PAUVERT, Philippe RIGAUX
Equilibre et développement du territoire Environnement, Transport collectif et mobilité	Marie-France JOLY, Anthony MICHEL, Jean-Bernard BIDAUD
Culture, Sport et loisirs	Stéphanie HUNEAU, Dominique DAUFFY, Guillaume GRIPPAY, David MENARD, Sarah HIDDENLEY
Action sociale et santé, petite enfance et jeunesse	Stéphanie HUNEAU, Marlène GEORGET, Nathalie TROCHU, David MENARD
Administration générale, finances et personnel, mutualisation et services communs, marché publics et travaux	Anthony MICHEL

- Désignation d'un représentant à la commission d'évaluation des charges transférées :

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire et conformément à l'article 1609 nonies du Code général des Impôts, il convient de procéder au renouvellement de la commission Locale d'évaluation des Charges Transférées qui comprend au moins un représentant choisi au sein de chaque conseil municipal. Cette commission a pour but d'évaluer le coût des charges transférées entre les communes et la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ De désigner M Philippe RIGAUX comme représentant.

- Extension du service commun ADS (Administration du Droit des Sols) :

Par délibération en date du 10 mars 2015, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un service commun pour instruire les autorisations d'urbanisme de ses 19 communes membres. La mission de ce service commun a été entendue aux 7 communes de la Communauté de Communes du Secteur de Derval en instaurant entre elles et le service commun de la Communauté de Communes du Castelbriantais, une délégation bilatérale de la mission d'instruction s'apparentant à une prestation de services.

A compter du 1er janvier 2017, les 26 communes bénéficiant de ce service intégreront un même ensemble intercommunal, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Dès lors, considérant que les mêmes dispositions financières s'appliquaient aux communes membres du service commun et aux communes qui y étaient liées par une délégation bilatérale, il vous est proposé de modifier le périmètre du service commun en y intégrant les 7 communes du Secteur de Derval.

Conformément à l'article 12 de la convention constitutive de ce service commun, la nouvelle convention induite par cette modification de périmètre devra faire l'objet d'une adoption tant par le Conseil Communautaire que par les 26 conseils municipaux des communes du périmètre concerné.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le Conseil Municipal décide :

- ❖ d'autoriser l'extension du service commun aux 26 communes de la nouvelle Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,
- ❖ d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la nouvelle convention à intervenir.

3. TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

M le maire explique au conseil que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent aux projets en cours de la commune, il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent aux services techniques communaux pour l'aide à l'entretien des espaces verts et fleuris et aux travaux de construction ou de réhabilitation de murs et clôtures.

Considérant que cet emploi peut être créé sous forme de contrat d'accompagnement dans l'emploi, (CAE-CUI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ la création d'un emploi saisonnier CAE CUI à compter du mardi 28 février 2017 pour 9 mois,
- ❖ de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 24 heures/semaine,
- ❖ que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux, et inscrite au budget 2017,
- ❖ d'autoriser M le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

4. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MARCHE D'ASSISTANCE PREALABLE A L'EPANDAGE DES BOUES.

La station d'épuration a été mise en service en mai 1987.

Le traitement des eaux usées est assuré par lagunage aéré.

Le site se compose d'un bassin de traitement suivi de deux bassins de finition.

La capacité nominale de l'ouvrage est de 400 équivalents habitants.

Les résultats des tests hebdomadaires témoignent tout au long de l'année d'un fonctionnement correct de l'ouvrage, cependant :

-afin de conserver la capacité nominale de traitement des lagunes, une opération d'entretien qui consiste à évacuer les boues décantées doit intervenir tous les 6 à 15 ans de façon à ce que le volume des boues n'excède pas 25 % du volume total du 1^{er} bassin.

Le dernier curage date de 2006 et une mesure de dépôt de boues a été chiffrée en 2015 à 34% selon un rapport des services du Conseil Départemental (assistance technique à l'assainissement) qui préconisait de programmer un curage des bassins sans tarder.

Considérant l'étude préalable à engager pour la réalisation de cette opération de curage M le maire :

- propose de lancer une consultation pour retenir l'assistance d'un bureau d'étude,
- dit que les services d'assistance technique à l'assainissement du Conseil Départemental vont être associés,
- propose que l'Agence de l'Eau soit également sollicitée pour avis et soutien financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de lancer une consultation pour retenir l'assistance d'un bureau d'étude,
- ❖ de solliciter le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau pour avis et soutien financier.
- ❖ d'inscrire l'opération au BP Assainissement 2017.

5. DERNIERES DECISIONS :

- **DIA : 1 rue de la Barre David, 4 rue des Bleuets, 12 rue de la Corne du Cerf :** la commune renonce à son droit de préemption
- **Boulangerie-épicerie/matériel TTC :** JDC Bruges 1306.80 € (logiciel de la caisse enregistreuse).
- **Boulangerie-épicerie/travaux TTC :** BUT Châteaubriant 759,96 € (logement / hotte, four, plaque vitrocéramique), SDI enseigne Châteaubriant 2310 € (enseigne bandeau « boulangerie, pâtisserie, épicerie »),
- **Boulangerie-épicerie/matériel TTC** M le Maire sollicite l'assemblée pour ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'augmentation de l'enveloppe de 140 000 € allouée à l'opération 323 Boulangerie-épicerie matériel/mobilier/fonds de commerce sur le BP 2016.

Considérant qu'il convient de prendre en compte sur le BP 2017

- 1) le devis de Atelier MODULO le Grand Auverné pour rénovation et complément (assemblage) d'une vitrine de boulangerie à hauteur de 5 062,80 €, TTC,
- 2) le devis de BPE service de Vern sur Seiche reçu le 20/12/2016 pour vérification du matériel d'occasion, et remplacement de diverses pièces (tapis de laminoir, lame Jac, toile de balancelle) et fourniture / raccordement cheminée four, à hauteur de 2 319,12 € TTC,

Considérant que ces travaux sont indispensables pour la mise en service du matériel et pour en assurer la durée de vie,

Sachant que l'enveloppe prévue est déjà utilisée comme le conseil en a déjà été informé selon le détail ci-dessous :

13/07/2016	matériel occasion : batteurs 20 et 40L, surgélateur, chambre de pousse 600x800, chambre viennoiserie, tour à réfrigérer 3 portes, laminoir, échelles, frigo boisson, petits matériels	Boulangerie LES CROUSTY'S GOURMANDES	16 000,00
17/08/2016	matériel occasion : refroidisseur d'eau, repose pâtons, et tour pâtissière	COMMUNE DE JUIGNE LES MOUTIERS	2 000,00
13/09/2016	Acquisition four ventilé marque PILLON	HYPER U NIEPPE	2 040,00
17/10/2016	matériel occasion : lave vaisselle VDO, Pétrin VMI, façonneuse BERTRAND	Boulangerie GOURDES Nicolas - BAGNEUX	7 300,00
26/10/2016	matériel d'occasion : 2 tables et 1 plonge inox, 1 caisse enregistreuse et tiroir caisse, batteurs 20 et 40L, échelle viennoiserie et transport	VERHELST - Jeremy	2 890,10
17/11/2016	matériel occasion nettoyeur vapeur	NEW LOC	114,05
27/12/2016	matériel : diviseuse, armoire de fermentation, batteur mélangeur	BPE SERVICES MERANPRO Vern sur Seiche	17 356,80
27/12/2016	matériel : Four POLIN à Pellets RV Synchron	BPE SERVICES MERANPRO Vern sur Seiche	55 704,00
SOUS TOTAL			103 404,95
2017	Fonds de commerce VIVAL + 3000 prévisionnels frais	Etude HUNAUT Châteaubriant	33 000, 00
2017	logiciel de la caisse enregistreuse	JDC Bruges	1 306.80
TOTAL à ce jour			137 711, 75

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions, décide :

- ❖ l'inscription complémentaire au BP 2017 de 5 062,80 € à l'opération 323 Boulangerie-épicerie matériel/mobilier/autres frais, correspondant aux travaux à réaliser par l'Atelier MODULO pour rénovation et complément d'une vitrine de boulangerie
- ❖ l'inscription complémentaire au BP 2017 de 2 319,12 € à l'opération 323 Boulangerie-épicerie matériel/mobilier/autres frais, correspondant aux grosses réparations du matériel d'occasion par BPE service de Vern sur Seiche.

6. AFFAIRES DIVERSES :

- L'ouverture de la boulangerie-épicerie étant prévue le 1er mars, « L'Ardoise du Grand Bourg » propose un **dépôt épicerie** le mercredi et vendredi, salle 4 Grande Rue, de 9 h à midi, du 8 jusqu'au 24 février 2017.
- L'Auberge Alverne assure le **dépôt de pains et journaux**.
- Arrêté préfectoral n'autorisant pas la **société Parc Eolien de la Coutancière** à construire (consultable en mairie).
- Propositions d'acquisition et de ventes de terrains : pour information, le sujet sera repris lors d'une prochaine réunion.
- Dissolution du service commun (ex.SIVOM) : vente du camion pour 23 500 €, et du tractopelle pour 15 000 €.

Séance levée à 21h58

A Le Grand-Auverné, le 07 février 2017

Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD